

Planification provisoire des sites PRU BE sur la carte interactive

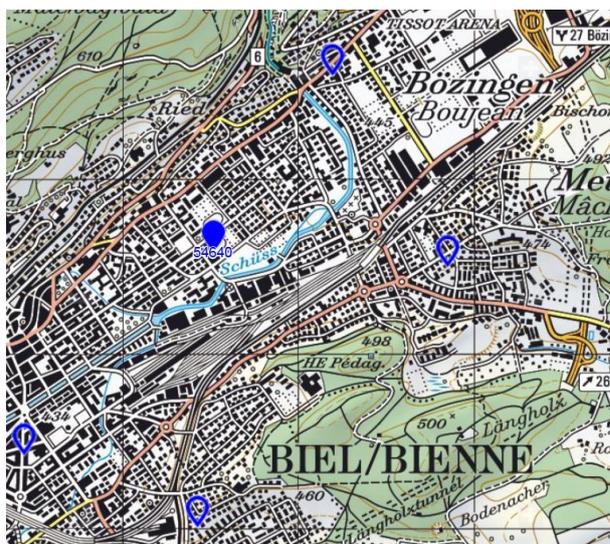
État de la planification provisoire: 01.01.2019

- Le nombre sous le marqueur (flèche colorée sur le site) fournit des informations sur le nombre d'habitants au site PRU.¹ «Site» désigne ici uniquement la municipalité, mais pas des bâtiments / locaux spécifiques.²
- Selon le site, il a plusieurs numéros sous le marqueur:



Le premier chiffre donne des informations sur le nombre d'habitants de la communauté locale du site PRU. Tous les autres chiffres donnent des informations sur le nombre d'habitants provenant de communautés voisines ou de communautés dans la région couverte par le PRU désigné qui visiteraient également ce PRU en cas d'événement.³ Le(s) nom(s) de la/des municipalité(s) est/sont indiqué(s) immédiatement après chaque nombre d'habitants.

- Certains marqueurs se composent d'une flèche transparente, dans laquelle seule la bordure est colorée. Celles-ci indiquent d'autres sites PRU dans la même ville (sous-emplacements dans les districts):



Le nombre d'habitants n'est donné que pour le «lieu principal» (flèche colorée). Cela affecte surtout les grandes villes. Selon la ville, le PRU et ses sous-emplacements sont d'une couleur différente. Ceci n'est que pour une meilleure clarté (ensemble par couleur) et n'a pas d'importance autrement.

¹ Source: [Office des affaires communales et de l'organisation du territoire OACOT](#).

² La détermination des sites exacts relève de la responsabilité de l'autorité politique de la commune locale du PRU (si nécessaire en consultation avec les communes membres, voir note 3). Bien entendu, l'autorité est libre de déléguer cette tâche à une organisation communale, p. ex. à son organe de conduite ou à son organisation de protection civile.

³ Dénommés «communes membres» dans les documents pour la mise en œuvre.